

*Hôpital Westminster*

A cause des conditions que j'ai décrites, le gouvernement a décidé en 1963 qu'il fallait faire des démarches pour transférer le reste des hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants en espérant que ces hôpitaux pourraient être intégrés dans les services de santé locaux.

Je pense qu'aucun député ne voudra prétendre que nous ne nous préoccupons pas des anciens combattants. Selon moi, chacun a droit à ses opinions. D'autres n'ont peut-être pas eu les mêmes expériences que moi. Ils ont peut-être d'autres raisons de croire que nous essayons de priver les anciens combattants d'un droit ou que nous n'avons plus les sentiments que nous devrions éprouver à leur égard. Je tiens à faire consigner mon point de vue au compte rendu. Au début, je crois, de tels soins étaient nécessaires. Cependant, l'ancien combattant avait l'impression qu'une fois de retour à la vie de tous les jours, il prendrait soin de lui et se réadapterait lui-même. Nous devons bien comprendre que c'est un transfert d'hôpitaux qui se produit à l'heure actuelle. Dans certains cas, c'est ce que font les personnes qui se préoccupent de cette question. Ce transfert permettra d'améliorer la condition de la majorité des anciens combattants et de la collectivité elle-même. Il y aura de meilleurs services hospitaliers pour tous les intéressés.

Je tiens à répéter que lorsqu'un député demande des documents, il a toujours l'impression qu'on lui cache quelque chose susceptible de changer la situation. On a de la difficulté à imaginer que ce transfert est au détriment de la partie en cause, les anciens combattants. Il est difficile de croire qu'on nous cache quelque chose qui affecterait ce transfert. L'objectif que poursuivent le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), son secrétaire parlementaire, les membres du comité des affaires des anciens combattants, les députés et, surtout, les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, est le bien-être des anciens combattants. C'est à cela que vise le transfert des hôpitaux.

[Français]

**M. Prosper Boulanger (Mercier):** Monsieur l'Orateur, on me permettra d'abord de féliciter l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) . . .

[Traduction]

Je félicite le député. Cependant, j'espère que ce ne sera pas, comme on dit en français . . .

[Français]

. . . conflit d'intérêts . . .

[Traduction]

Je sais qu'il est sincère. Il fait partie depuis longtemps du comité permanent des affaires des anciens combattants. Il travaille toujours pour le bien des vétérans. C'est un homme droit qui n'adopte aucune attitude partisane au comité.

Toutefois, j'ai été un peu déçu aujourd'hui. Si nous avons jamais eu un ministre en qui nous pouvons avoir confiance, c'est bien le ministre actuel. C'est sans doute le meilleur ministre des Affaires des anciens combattants que nous n'ayons jamais eu. Cela devrait répondre à l'une des premières questions du député concernant ces documents. Si le député pense que le ministre cherche à cacher quelque chose ou qu'il prend des mesures susceptibles de faire du tort à quelqu'un, il se trompe. J'ai plus confiance dans le ministre actuel qu'en

[M. MacFarlane.]

aucun de ses prédécesseurs. Je suis heureux de répéter encore une fois, comme on dit en français . . .

[Français]

. . . ce n'est pas toujours facile de faire confiance à un parti au pouvoir lorsqu'on est dans l'opposition. Je suis bien d'accord là-dessus. Mais en français on dit toujours, et cela est une nouvelle expression qui date de quelques semaines à peine, «la chance au coureur». La chance au coureur c'est le système qu'on a amorcé, soit le transfert des hôpitaux d'anciens combattants à l'association des hôpitaux existant dans les provinces.

[Traduction]

D'après ce que nous avons entendu dire jusqu'ici, je ne pense pas que les résultats soient rien de moins que satisfaisants. Le député voyage à l'étranger, comme nombre d'entre nous, et je suis sûr qu'il aura pu constater que nous avons le meilleur régime d'hospitalisation et de soins médicaux du monde.

**M. Marshall:** Je ne le nie pas.

**M. Boulanger:** Je suis heureux qu'il le reconnaisse, mais l'honorable député aura probablement oublié de le dire dans son intervention.

En ce qui concerne le droit de prendre connaissance de ces documents, il sait très bien que le ministre a le droit de s'y opposer. Si le ministre actuel oppose un refus, je crois qu'il serait préférable, pour le bien de tous, que les documents ne soient pas publiés. Comme il a été dit plus tôt, cela pourrait être mal interprété ou utilisé pour faire de la petite politique.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais informer mon honorable collègue que j'ai proposé la même motion portant production de documents, il y a deux ans. A l'époque, on m'a communiqué tous les documents pertinents et je veux savoir ce qui s'est passé depuis. Je ne nie pas que nous ayons un bon régime hospitalier. Je veux simplement m'assurer que les prévisions des précédents ministres sur les soins domiciliaires pour les 20 prochaines années ont été respectées.

**M. Raiton:** Monsieur l'Orateur, si je puis intervenir à propos de ce rappel au Règlement, je répondrai au député assez brièvement: ce qui importe maintenant, c'est que les négociations sont sur le point d'aboutir. La négociation qui se déroulait il y a un ou deux ans, à l'époque où il a posé cette question, avait de sérieuses implications. Cela revient à demander tous les renseignements confidentiels relatifs à des négociations pour régler un conflit du travail quand l'arbitrage se déroule à huis-clos.

● (1750)

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je pense que nous engageons un débat. Le député de Mercier (M. Boulanger) a la parole.

**M. Boulanger:** Je vous remercie. On a répondu à ma question. La meilleure réponse que l'on pourrait donner au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe serait celle que j'ai reçue il y a quelques semaines quand nous assistions à la cérémonie commémorant l'Armistice. J'ai également rencontré beaucoup de nos amis anciens combattants et je suis surpris de voir que leurs déclarations diffèrent quelque peu de ce qu'il dit à propos de la confiance des anciens combattants à l'heure actuelle. Ils font confiance au gouvernement, certes, mais surtout à notre ministre et à notre comité. On a cité le nom du